



Fiche de données de sécurité conformément au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial du produit/désignation:

RAVENOL KFZ-Fließfett ZSA

N° de l'article:

1340107

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Usage de la substance/du mélange:

graisse

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur (fabricant/importateur/représentant exclusif/utilisateur en aval/revendeur):

Ravensberger Schmierstoffvertrieb GmbH

Jöllenbecker Str. 2

33824 Werther

D

Téléphone: +49 5203 9719 0

Télécopie: +49 5203 9719 48

E-mail: kontakt@ravenol.de

Site web: www.ravenol.de

E-mail (personne compétente): kontakt@ravenol.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Abt. Produktsicherheit, 24h: +49 700 24 112 112 (Company ID: RAV) (outside USA/Canada) 011 49 700 24 112 112 (Company ID: RAV) (inside USA/Canada), +49 5203 9719 0 (Ce numéro n'est joignable que pendant les heures d'ouverture du bureau.)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Le produit n'est pas soumis à un étiquetage selon les directives CE ou les lois nationales respectives.

Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

EUH210

Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

* 3.2. Mélanges

Composants dangereux / Impuretés dangereuses / Stabilisateurs:

Identificateurs produit	Nom de la substance Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Concentration
n°CAS: 84961-70-6 N°CE: 284-660-7	Benzene, mono-C10-13-alkyl derivs., distn. residues Asp. Tox. 1 H304	20 - < 50 Pds %

Texte des phrases H- et EUH: voir section 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

* 4.1. Description des premiers secours

Informations générales:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées. Changer les vêtements souillés ou mouillés.

En cas d'inhalation:

Veiller à un apport d'air frais. Consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau:

Laver abondamment à l'eau et au savon. En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Si le produit a été injecté dans ou sous la peau ou dans une partie du corps, la personne doit immédiatement être examinée par un médecin en urgence chirurgicale, indépendamment de l'aspect ou de la taille de la plaie. Bien que les symptômes puissent initialement être minimes ou absents en raison d'une injection à haute pression, un traitement chirurgical précoce dans les premières heures peut réduire considérablement l'étendue finale de la blessure.

Après contact avec les yeux:

En cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtamologue.

En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtamologue.

En cas d'ingestion:

NE PAS faire vomir. Se rincer aussitôt la bouche et boire beaucoup d'eau.

Consulter un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Troubles gastro-intestinaux

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

* 5.1. Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés:

Poudre d'extinction, Dioxyde de carbone (CO₂), Brouillard d'eau, Jet d'eau pulvérisée.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Moyens d'extinction inappropriés:

Jet d'eau à grand débit

* 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucune information disponible.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone, Dioxyde de carbone (CO₂), Oxydes de soufre, Gaz/vapeurs, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

5.4. Indications diverses

Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.

Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la répandre dans les canalisations. Utiliser un équipement de protection personnel.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

* 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

Mesures de précautions individuelles:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.

Assurer une aération suffisante.



Date d'exécution: 5 déc. 2017 Version: 2 Date d'édition: 5 déc. 2017

6.1.2. Pour les secouristes

Protection individuelle:

Utiliser une protection respiratoire adéquate

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.

Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol. Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:

Recueillir mécaniquement. L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7

Evacuation: voir rubrique 13

Protection individuelle: voir rubrique 8

6.5. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

* 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Mesures de protection

Précautions de manipulation:

Tenir au frais. Protéger du rayonnement solaire.

Éviter de: Aérosol

Conserver les récipients bien fermés dans un endroit frais bien ventilé.

Mesures de protection incendie:

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.

* 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients:

Aucunes mesures particulières ne sont exigées.

À observer: règle technique 510

Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 40 °C.

Informations sur l'entreposage commun:

Ne pas stocker ensemble avec: Aliments pour humains et animaux, Médicaments cytotoxiques et cytostatiques

Classe de stockage: 10 - 13 - Autres substances inflammables et non-inflammables

Autres indications relatives aux conditions de stockage:

À conserver au frais et au sec. Conserver uniquement dans les récipients d'origine à température ne dépassant pas 60 °C. Protéger contre: Gel

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:

Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aucune donnée disponible

* 8.2. Contrôle de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

8.2.2. Protection individuelle

Protection yeux/visage:

Porter un appareil de protection des yeux/du visage. DIN EN 166



Date d'exécution: 5 déc. 2017 Version: 2 Date d'édition: 5 déc. 2017

Protection de la peau:

Protection des mains

Matériau approprié: NBR (Caoutchouc nitrile), CR (polychloroprènes, caoutchouc chloroprène)

Épaisseur du matériau des gants: $\geq 0,4$ mm

Temps de pénétration (durée maximale de port) 480 min

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Porter les gants de protection homologués: DIN EN 374

Protection du corps appropriée: Vêtements de protection:

Protection respiratoire:

pas nécessaire

8.2.3. Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Voir section 7. D'autres mesures complémentaires ne sont pas nécessaires.

* 8.3. Indications diverses

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

* 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Aspect

État: visqueux

Couleur: vert

Odeur: caractéristique

Données de sécurité

paramètre		à °C	Méthode	Remarque
pH	non déterminé			
Point de fusion	non déterminé			
Point de congélation	non déterminé			
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	non déterminé			
Température de décomposition (°C):	non déterminé			
Point éclair	non déterminé			
Taux d'évaporation	non déterminé			
Température d'ignition en °C	250 °C			
Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité	non déterminé			
Pression de la vapeur	non déterminé			
Densité de la vapeur	non déterminé			
Densité relative	non déterminé			
Densité apparente	non déterminé			
Solubilité dans l'eau (g/L)	La réalisation de l'étude n'est pas nécessaire car la substance est connue pour être insoluble dans l'eau.			
Coefficient de partage: n-octanol/eau	non déterminé			
Viscosité, dynamique	non déterminé			
Viscosité, cinématique	non déterminé			
Point de goutte/plage de goutte	180 °C			

* 9.2. Autres informations

Aucune donnée disponible

Date d'exécution: 5 déc. 2017 Version: 2 Date d'édition: 5 déc. 2017



RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

- * **10.1. Réactivité**
Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.
Réagit avec les oxydants forts et les agents réducteurs forts sous forte chaleur.
- 10.2. Stabilité chimique**
Le produit est stable si stocké à des températures ambiantes normales.
- 10.3. Possibilité de réactions dangereuses**
Des produits de réaction dangereux ne sont pas connus.
- * **10.4. Conditions à éviter**
Éviter de: Forte chaleur, Flamme
Pour éviter la décomposition thermique, ne pas surchauffer. Ne pas stocker à des températures de plus de 60°C .
- 10.5. Matières incompatibles**
Aucune information disponible.
- 10.6. Produits de décomposition dangereux**
Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

- * **11.1. Informations sur les effets toxicologiques**

n°CAS	Nom de la substance	Informations toxicologiques
84961-70-6	Benzene, mono-C10-13-alkyl derivs., distn. resid ues	DL50 par voie orale: >2 000 mg/kg (rat)

Toxicité orale aiguë:

Le produit n'a pas été testé.

Toxicité dermique aiguë:

Aucune information disponible sur la toxicité aiguë cutanée et par inhalation.

Toxicité inhalatrice aiguë:

Aucune information disponible sur la toxicité aiguë cutanée et par inhalation.

Corrosion cutanée/irritation cutanée:

Un contact fréquent et permanent avec la peau peut provoquer des irritations cutanées.

Date d'exécution: 5 déc. 2017 **Version:** 2 **Date d'édition:** 5 déc. 2017



Lésions oculaires graves/irritation oculaire:

Peut irriter la peau et les yeux.



Date d'exécution: 5 déc. 2017 Version: 2 Date d'édition: 5 déc. 2017

Sensibilisation respiratoire ou cutanée:

Aucun effet de sensibilisation connu.

Mutagénicité sur les cellules germinales:

Aucune indication relative à la mutagénité des gamètes sur l'homme disponible.

Cancerogénité:

Aucune indication quant à la carcinogénicité pour l'homme.

Toxicité pour la reproduction:

Aucune indication relative à la toxicité de la reproduction sur l'homme disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Toxicité aquatique:

Le produit n'a pas été testé.

Estimation/classification:

Aucune information disponible.

12.2. Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique:

Le produit n'a pas été testé.

Informations complémentaires:

Présente un faible danger pour l'eau. (WGK 1). Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Facteur de bioconcentration (FBC):

Le produit n'a pas été testé.

12.4. Mobilité dans le sol

Le produit n'a pas été testé.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets nocifs

Le produit n'a pas été testé.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.

13.1.1. Élimination du produit/de l'emballage

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

Code des déchets produit:

Remarque:

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Solutions pour traitement des déchets

Élimination appropriée / Produit:

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales. Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.

Élimination appropriée / Emballage:

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

13.2. Informations complémentaires

Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.1. N° UN

négligeable



Date d'exécution: 5 déc. 2017 Version: 2 Date d'édition: 5 déc. 2017

14.2. Nom d'expédition des Nations unies

négligeable

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

négligeable

14.4. Groupe d'emballage

négligeable

14.5. Dangers pour l'environnement

négligeable

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

* 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations EU

Autres réglementations (UE):

Fiche de données de sécurité disponible sur demande pour les professionnels.

Teneur en composés organiques volatils (COV) en pourcentage pondéral: 0,01 % (0,1 g/L)

15.1.2. Directives nationales



[DE] Directives nationales

Classe risque aquatique (WGK)

WGK:

1 - schwach wassergefährdend

Source:

Auto-classification conformément au Règlement AwSV (mélange, règle de calcul).

Technische Regeln für Gefahrstoffe

règle technique 510

Les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500. Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868
 Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

Berufsgenossenschaftliche Vorschriften (BGV)

Berufsgenossenschaftliche Informationen (BGI) 868

Berufsgenossenschaftliche Regeln (BGR) 189, 190, 192, 195

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été effectuée pour les substances de ce mélange.

15.3. Informations complémentaires

Aucune donnée disponible

RUBRIQUE 16: Autres informations

* 16.1. Indications de changement

3.2.	Mélanges
4.1.	Description des premiers secours
5.1.	Moyen d'extinction
5.2.	Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange
6.1.	Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence
7.1.	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger
7.2.	Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités
8.2.	Contrôle de l'exposition



Date d'exécution: 5 déc. 2017 Version: 2 Date d'édition: 5 déc. 2017

8.3.	Indications diverses
9.1.	Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles
9.2.	Autres informations
10.1.	Réactivité
10.4.	Conditions à éviter
11.1.	Informations sur les effets toxicologiques
15.1.	Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement
16.1.	Indications de changement

16.2. Abréviations et acronymes

Pour la signification des abréviations et acronymes, voir: ECHA Guide des exigences d'information et évaluation de la sécurité chimique. Chapitre R.20 (Tableau des termes et abréviations).

16.3. Références littéraires et sources importantes des données

67/548 / CEE - Directive Substances Dangereuses
 Directive sur les préparations dangereuses - 1999-1945 / CEE
 1907/2006 CE - Règlement REACH
 1272/2008 CE - Règlement relatif à la classification, l'étiquetage et l'emballage des substances et des mélanges, et modifiant les directives 67/548 / CEE et de la directive 1999/45 / CE et du règlement (CE) n ° 1907/2006.
 Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH), Annexe II
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA), C & L classification et d'étiquetage des stocks
 Agence européenne des produits chimiques (ECHA), l'ECHA CHEM Enregistré substances
 Le portail mondial de l'OCDE à l'information sur les substances chimiques (ChemPortal)
 Institut pour la sécurité et la santé de l'assurance sociale allemande des accidents (IFA): base de données GESTIS et valeurs limites internationales pour les substances chimiques
 Agence fédérale de l'environnement, la section IV 2.4: Centre de documentation et d'information substances polluantes Rigoletto (substances catalogue dangereux pour l'eau)

16.4. Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Le mélange est classé non dangereux selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP].

16.5. Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

Mentions de danger	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

16.6. Indications de stage professionnel

Aucune donnée disponible

16.7. Indications diverses

Les informations figurant dans cette fiche de données de sécurité correspondent à nos connaissances actuelles au moment de l'impression. Ces informations visent à fournir des points de repère pour une manipulation sûre du produit objet de cette fiche de données de sécurité, concernant en particulier son stockage, sa mise en oeuvre, son transport et son élimination. Les indications ne sont pas applicables à d'autres produits. Dans la mesure où le produit est mélangé ou mis en oeuvre avec d'autres matériaux, cette fiche de données de sécurité n'est pas automatiquement valable pour la matière ainsi produite.

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente